

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

PREAMBULE

Pièces à joindre à votre dossier :

>>NB : Aucune subvention ne sera accordée si le dossier présenté est incomplet <<

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association
- Le budget prévisionnel du projet
- Le compte-rendu de l'action ayant déjà bénéficié d'une subvention de la Communauté de Communes (*)
- RIB ou RIP de l'association.
- Attestation de la commune selon laquelle elle participe à la vie de l'association
- Extrait de casier judiciaire bulletin n°3

Transmission du dossier :

Le dossier complet de demande de subvention doit être adressé avant **le 30 avril 2026** et concerne les projets durant la période allant du 15 mars 2026 jusqu'au 15 mars 2027.

Communauté de Communes de Sor et Agout

Service Développement Culturel

Espace loisirs « Les Etangs »

81710 SAÏX

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à :

Karine DELZORS

Service Culturel

Communauté de Communes de Sor et Agout

Espace loisirs « Les Etangs »

81710 SAÏX

Tél. : 05.63.72.84.84

Mail : karine.delzors@communautesoragout.fr

Site Internet : www.communautesoragout.fr

(*) **IMPORTANT** : la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

I – PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

A - Identification de votre association :

Nom de votre association :

Adresse de son siège social :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

SIRET :

APE :

Mail :

Adresse de correspondance (si différente) :

Code Postal :

Commune :

B - Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier :

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom et prénom :

Qualité :

Mail :

La personne chargée du dossier au sein de l'association

Nom et prénom :

Qualité :

Mail :

C – Autres informations pertinentes relatives à votre association que vous souhaitez indiquer :

.

D – Renseignements d’ordre administratif et juridique :

Déclaration en Préfecture le :

à

Objet de votre association :

E – Renseignements concernant le fonctionnement de votre association :

Description du projet associatif et des activités habituelles de l’association :

Moyens humains de l’association :

Vous indiquerez le nombre de personnes participant à l’activité de votre association, tant de manière bénévole que rémunérée.

Bénévoles :

S’il y a des salariés, nombre total de salariés permanents :

Autres informations pertinentes concernant les moyens humains, que vous souhaitez indiquer :

III – DESCRIPTION DE L’ACTION

A - Présentation de l’action :

- Contenus de l’action (possibilité de joindre tout document permettant de préciser le contenu) :

- Objectifs de l’action :

- Public(s) ciblé(s) :

- Actions de médiations* autour de l’évènement **ATTENTION CE NE SONT PAS LES SUPPORTS DE COMMUNICATION**

* par « médiation » on entend tout ce qui peut permettre le lien entre le public et le contenu artistique :

- Bord de scène
- Ateliers
- Actions préalables
- Autres...

- Mise en place du tri sélectif pour les déchets : Oui / Non
Autres éléments déterminant le caractère écoresponsable de la manifestation :

- Incitation au co-voiturage : Oui / Non
Si oui de quelle manière :

- Appel à des prestataires ou producteurs locaux :
 - non
 - oui

Si oui précisez :

- Appel à des artistes ou intervenants professionnels :
 - non
 - oui

Si oui précisez :

- Lieu(x) de réalisation :
- Date de mise en œuvre prévue :
- Durée de l'action (précisez le nombre de jours, mois ou années) :
- Votre action implique-t-elle la participation d'autres associations du territoire ?
 - non
 - oui

Si oui, laquelle ou lesquelles :

- Méthodes d'évaluation prévue pour l'action :
- Si le même genre d'évènement a déjà été proposé par l'association, précisez les critères d'évolutions :

B – Budget prévisionnel de l'action projetée : (doit être équilibré)

CHARGES	MONTANT ¹ EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	_____ €
Achats (spectacles ou autres)	_____ €	Subventions demandées	
Prestations de services	_____ €	Europe:	_____ €
Matières et fournitures	_____ €	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Droits d'auteur	_____ €		_____ €
Services extérieurs			_____ €
Locations	_____ €		_____ €
Assurances	_____ €	Région(s):	
			_____ €
Autres services extérieurs		Département(s):	
Restauration	_____ €		_____ €
Publicité	_____ €	Intercommunalité(s):	
Déplacements, missions	_____ €		_____ €
		Commune(s):	
Charges de personnel			_____ €
Salaires et charges	_____ €		
		Autres recettes attendues (précisez)	
Frais généraux	_____ €	Partenaires privés	_____ €
		Autres	_____ €
			_____ €
Coût total du projet	_____ €	Total des recettes	_____ €
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	_____ €	Prestations en nature	_____ €
Personnel bénévole	_____ €	Dons en nature	_____ €
TOTAL	_____ €	TOTAL	_____ €

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention de _____ €

La commune de résidence ou celle où se passe l'action participe à hauteur de _____ €

¹Ne pas indiquer les centimes d'euros

Indiquer les sommes TTC

IV – ATTESTATION SUR L'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné (e), _____ représentant légal de l'association

- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- demande une subvention de : _____ € ;
- précise que cette subvention, si elle est accordée devra être versée au Compte Bancaire ou Compte Postal de l'association (1).

FAIT, LE

A

SIGNATURE :

(1) Vous devez joindre un RIB ou un RIP, votre numéro SIRET et code APE

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.